

FORMATION INITIALE HABILITATION ÉLECTRIQUE

OPÉRATION D'ORDRE ÉLECTRIQUE EN
BASSE TENSION :
INDICES B1 / B2 / BR / BC / BE


FORMATION



Programme de formation en présentiel



• OBJECTIFS DE FORMATION

**A la fin de la formation,
l'apprenant sera capable de :**

Travailler en sécurité selon les
préconisations de la Norme NF C
18-510 de l'Union Technique de
l'Électricité.

Public visé et prérequis

• PUBLIC VISÉ :

Toutes personnes ayant à réaliser des travaux, des interventions, des opérations ou des consignations en Basse Tension.

• PRÉREQUIS :

Avoir des compétences en électricité dans le domaine de la Basse Tension, résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle
Différencier les grandeurs électriques
Identifier les équipements électriques
Lire un schéma électrique

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre

• MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Remise d'un livret de cours couleurs

• MOYENS TECHNIQUES :

salle équipée, ordinateur, vidéoprojecteur, Accessoires de simulation

• MOYENS D'ENCADREMENT :

Formateur en Prévention des Risques Électriques

• EFFECTIFS :

4 à 10 participants

Compétences développées

- Être capable de respecter les prescriptions de sécurité liées à la réglementation et aux limites du champ d'intervention des travaux, interventions et consignations en basse tension.
- Être capable d'identifier les types de courant, de contact, leurs effets sur le corps humain et les moyens de protection collective et individuelle existants.
- Être capable d'identifier les différents acteurs ainsi que leurs rôles et missions.
- Être capable de mettre en œuvre les procédures de réalisation d'opérations, de travaux ou de consignation en Basse Tension.

Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

• SUIVI DE L'EXÉCUTION :

Feuilles de présences signées des stagiaires et du formateur par demi-journée et attestation de présence individuelle

• MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Partie Théorique : Questionnaire à Choix Multiples

Partie Pratique : Évaluation sommative selon les préconisations de la NF C 18-510.

Bilan de fin de formation adressé au client.

Questionnaire de satisfaction + questionnaire à froid 2 mois après la formation

Attestation de fin de formation individuelle.

Avis d'habilitation remis à l'employeur

Recyclage : 1 jour ½ (10,5 heures) tous les 3 ans

• APPROCHE PÉDAGOGIQUE :

En amont de la formation analyse de la demande de l'entreprise

(Constats, attentes, interlocuteurs rencontrés, intégration à une éventuelle démarche prévention, ...),

Formation alternant théorie et études de cas pratiques issues de l'expérience professionnelle des participants et des travaux en sous-groupes.

- Heuristique : méthode consistant à faire découvrir aux apprenants ce qu'on veut lui enseigner

- Applicative : les apprenants mettent en œuvre ce qu'ils viennent d'apprendre

- Explicative : Apport de connaissances participatif pour les apprenants en alternant les séquences 'exposé' et 'discussion'.

Organisation et fonctionnement de la formation

• **DURÉE TOTALE DE LA FORMATION** : 3 jours soit 21h

• **HORAIRES** : 9h00-12h00/13h00-17h00

• **RYTHME** : En continu

• **MODE D'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE** : « Présentiel en intra-entreprise » (groupe d'apprenants d'une seule entreprise) ou « Présentiel en inter-entreprise » (groupe d'apprenants de plusieurs entreprises)

• **LIEU DE FORMATION** : « sur site client »

• **DÉLAI D'ACCÈS** : 07 jours

• **MODE D'INSCRIPTION** : Demande par mail à contact2aformation@gmail.com

• **DATES** : Nous contacter

• **DÉLAIS MOYEN DE RÉPONSE** : 48h

• **ACCESSIBILITÉ POUR LE PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP** :

L'accessibilité sera adaptée au cas par cas



• **TARIF** : En INTER : Nous consulter - En INTRA : Nous consulter

Programme détaillé

PARTIE THÉORIQUE 40%

L'habilitation électrique

- Définitions
- Conditions d'habilitation
- Indices et activités correspondantes

Notions élémentaires d'électricité

- La production de courant
- Les unités de mesures électriques
- Les différents types de courant

Les différents types d'accidents électriques

- Les effets du courant électrique sur le corps
- Les conséquences d'un accident électrique
- Le contact direct
- Le contact indirect
- Le court-circuit, la surintensité

La protection intégrée à la conception des installations

- Les écrans ou obstacles
- Les disjoncteurs différentiels, disjoncteurs, portes fusibles
- Les principes de mise à la terre
- L'isolation renforcée et la séparation des circuits
- Les différentes classes de matériel
- Les indices de protection

L'évaluation et la prévention des risques

- Les différents éléments de l'analyse des risques électriques
- Les mesures de prévention en vue de la réalisation d'opérations d'ordre électrique
- Les principes de mise en oeuvre des opérations

Les domaines de tension, les ouvrages et installations

- Les différents domaines de tension
- Définition des installations et ouvrages électriques
- Les locaux réservés aux électriciens

Les zones de l'environnement électrique

- Le classement des zones d'environnement
- Les distances limites et les zones définies

Les différents acteurs

- Rôles et missions des différents acteurs (employeur, chargés de travaux, chargés d'exploitation électrique...)

Les opérations d'ordre non électrique

- En hors tension (documentation et instructions...)
- Dans un environnement électrique
- Les opérations particulières
- La surveillance de la zone de travail
- Le balisage de la zone de travail

La réalisation de travaux

- Les procédures de travaux hors tension
- Les travaux dans un environnement électrique
- La pose d'obstacles et d'isolants

La réalisation d'une consignation en BT

- La séparation
- La condamnation
- L'identification
- La Vérification d'Absence de Tension
- La mise à la terre et en court-circuit
- Les procédures documentaires

Les interventions générales en BT

- La recherche et la localisation des défauts
- L'élimination des défauts, la réparation ou le remplacement de l'élément défectueux ou d'une partie du matériel
- Le réglage et la vérification du fonctionnement
- La réalisation d'essais, de manoeuvre, de vérification ou de mesurage

Les équipements de protection

- Les Equipements de Protection Individuelle ou Collective (gants isolants, casque, tapis isolant...)
- La vérification des EPI

Les outils et le matériel de travail

- La réglementation et l'état de l'art (marquage CE, conformité aux normes, prescriptions de conception)
- Emploi et entretien des principaux équipements et de l'outillage

Les incidents, accidents et incendies

- Les risques résiduels
- La conduite à tenir
- Les différents moyens d'intervention

Programme détaillé

PARTIE PRATIQUE 60%

Exercices individuels de mise en situation

- Analyse d'une situation vis-à-vis du risque électrique et définition des mesures de protection adaptées
- Evolution dans les zones d'environnement électrique avec application des préconisations applicables
- Réalisation d'opérations selon l'indice d'habilitation visé
- Identification, vérification et utilisation des Equipements de Protection Individuelle

Travaux en sous-groupes

- Rédaction et utilisation de la documentation
- Identification des indices d'habilitation nécessaires selon différentes situations d'intervention

Cas concrets

- Réalisation d'opérations d'ordre électrique en Basse Tension, en situation professionnelle

Visite des installations (lors des formations dans vos locaux)

- Présentation des installations et locaux concernés par le titre d'habilitation, identification des mesures de prévention applicables

FORMATION CERTIFIANTE

Fiche(s) du Répertoire Spécifique correspondant à la formation

RS1126

RS1657

RS1633

RS1635

Taux d'obtention 99.9%

Taux de participation 99.9%

Validation de blocs de compétences : Non

Passerelles et équivalences

Pas d'équivalence.

Suites de parcours et débouchés

Intervenir dans le cadre de son emploi, après habilitation de son employeur, sur ou à proximité d'installations ou d'ouvrages électriques

Financement : cette formation peut faire l'objet d'une prise en charge par un OPCO ou un autre financeur, sous réserve de l'éligibilité de l'entreprise et de l'accord du financeur. La demande de prise en charge reste à l'initiative du client.